

COMMUNE DE ST PIERRE ST JEAN

Procès-Verbal du Conseil Municipal du Mardi 03 Octobre 2023 à 18 heures

Salle Polyvalente de St Pierre

Présents : ROCHE Bruno – FEYNEROL Alain -CAZABONNE Claude – CHRISTOL Alain - GARCIN Gérard – -
FABREGOUL Amandine - LAFFONT Françoise – PANSIER Sylvette –

Absent(s) et excusé(s) : SEIFERT Andréas – VERMANDERE Jean-Paul

Secrétaire de séance : PANSIER Sylvette et assistée de Madame ROCHE Nathalie

ORDRE DU JOUR :

1. Décision Modificative N°1 : Régularisation amortissement du BP Eau
2. Décision Modificative N°2 : Régularisation de TVA du BP Eau
3. Décision Modificative N°3 : Régularisation amortissement du SDE 07
4. Délibération admission en non-valeur
5. Délibération de demande de subvention du Département de l'Ardèche dans le cadre Atout Ruralité concernant la voirie
6. Délibération de la location de la salle communale de St Jean de Pourcharesse

DECISIONS MODIFICATIVES

Monsieur le Maire rappelle qu'à la demande de la Direction Générale des Finances Publiques, il y a lieu de valider les 3 Décisions Modificatives afin de régulariser les écritures budgétaires 2023.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents

VALIDE les Décisions Modificatives

DELIBERATION ADMISSION EN NON VALEUR

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de mettre une somme de 3 356.50 € en non-valeur qui correspond à des loyers impayés d'un logement communal. En effet, après avoir épuisé tous les recours possibles, nous devons délibérer pour régulariser ces sommes impayées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

Autorise Monsieur le Maire à effectuer les d'écritures comptables nécessaires

DELIBERATION DE DEMANDE DE SUBVENTION DU DEPARTEMENT DE L'ARDECHE DANS LE CADRE ATOUT RURALITE CONCERNANT LA VOIRIE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que nous pouvons prétendre à une subvention concernant des travaux de voirie dans le nouveau dispositif d'aide aux communes du Département. Nous sollicitons Mr le Président du Conseil Départemental de l'Ardèche afin d'obtenir une subvention dans le cadre Atout ruralité 07 – pacte routier pour l'année 2023. Cette subvention participera au financement des réfections de diverses voies communales : Le Dépoudent, la Croix d'allègre, le Clapeyrol Bas et divers emplois.

Travaux de voirie :	48 513 € HT
Subvention du Département 40%	19 405 € HT
Auto-financement 60% :	29 108 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter les subventions auprès du Département comme indiqué sur le tableau de financement ci-dessus Et CHARGE Monsieur le Maire de toutes les formalités administratives et comptables

DELIBERATION POUR LA LOCATION DE LA SALLE COMMUNALE DE ST JEAN DE POURCHARESSE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la salle communale de St Jean de Pourcharesse a fait l'objet d'une demande de location de la part de la Présidente de l'Association, BOGUE D'AIR (Sport Santé) sise sur la commune.

Il y a donc lieu de créer un tarif pour la location de cette salle, d'établir un contrat de location avec ladite Association qui respectera le règlement en vigueur et qui sera tenue de contracter un contrat d'assurance.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

ENTENDU l'exposé de Mr le Maire,

DECIDE d'instaurer un tarif pour la location de la salle communale de St Jean de Pourcharesse pour un montant de 200 € annuels, une occupation de 2 h 30/semaine et sous réserve de respecter les conditions mentionnées ci-dessus

AUTORISE Mr le Maire à effectuer les écritures comptables nécessaires et à signer tous actes et pièces en relation.

INFORMATION DE MONSIEUR LE MAIRE

- Travaux réaménagement de la Mairie et de 3 logements : Les dossiers d'Appels d'Offres sont en cours.
- Antenne 4G SFR de St Jean : l'antenne a été déployée comme prévue avec une bonne intégration dans son environnement. Le raccordement électrique est en cours de réalisation.
- Terrain Sirolliers : Suite à l'achat de la parcelle AB 220 située au Hameau des Sirolliers, la commune va effectuer le débroussaillage.
- Logement de l'église de St Pierre : Suite au décès de Mme SERRA Hélène et, après quelques travaux, ce logement sera remis en location.
- AEP (Adduction Eaux Potables) : Depuis les travaux d'interconnexions entre St Jean et St Pierre, le hameau de Buziges situé en hauteur connaît des problèmes de débit. Afin de palier à ces difficultés, nous envisageons la pose d'un surpresseur. Ce qui permettra d'utiliser pleinement le trop plein arrivant de St Jean par gravité.
- Fibre Optique à St Pierre : Malgré le déploiement de la fibre sur la section de St Pierre, nous constatons avec regret que les raccordements individuels sont arrêtés pour l'instant.
- La raison évoquée par ADN se situe le long de la département D 350 au niveau de Chambonas. Nous espérons que cette situation va se débloquer rapidement.
- Pour la section de St Jean, l'étude est toujours en cours.
- Demandes de Subventions : Nous avons été sollicités par 2 associations de la commune pour une demande de subvention :
 - - Association des Amis de l'Eglise de St Jean
 - - Association de chasse agréé (ACCA)
- Après discussion, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, décide d'octroyer une subvention de 150 € à chaque association pour l'année 2023.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 H

La Secrétaire de Séance, Madame PANSIER Sylvette



Pansier